



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° D2026-04-044

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la commune de PRAZ-SUR-ARLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine FONTANGES, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 avril 2026

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Mesdames et Messieurs Séverine FONTANGES, René DE MONTE, Murielle DEPARIS, Laurent SÉER, Elodie SANNINO, Perrine ARVIN-BEROD, Améline CHARRIER, Sandrine EMONET, Martine JOUY, Gaby MOLLIER, Anne VALENGIN, Jean-Michel GUÉDON, Serge TUAZ

Absents représentés - Procurations : Antoine BLONDEL donne pouvoir à Améline CHARRIER, Christophe JOND donne pouvoir à Serge TUAZ

Absents excusés : Néant

Secrétaire de séance : Sandrine EMONET

D2026-04-044 OBJET : DSP du plan d'eau - Approbation des tarifs applicables du 01/05/2026 au 30/04/2027

Rapporteur : Monsieur René DE MONTE

Exposé :

Monsieur De Monte indique que le contrat de délégation de service public (DSP) signé avec GAMO Loisirs pour l'exploitation du plan d'eau prévoit à son article 15 que les tarifs applicables aux usagers des activités existantes ou à créer exploitées par le délégataire seront soumis au Conseil Municipal.

Le délégataire a présenté la grille tarifaire ci-annexée pour la période courant du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027 pour les activités qu'il exploite, à savoir : le snack-restaurant, le parc aventures, l'aquapark et les locations diverses.

Les tarifs apparaissent cohérents avec ceux appliqués la saison précédente.

Considérant que Mme Perrine ARVIN-BEROD, intéressée à l'affaire, n'a pas pris part au vote

Décision :

Le conseil municipal, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la grille tarifaire jointe en annexe,
- **DIT** que ces tarifs seront applicables du 1^{er} mai 2026 au 30 avril 2027,

Amendements : Néant

Adoption :

Conseillers présents	13
Procuration.....	02
Votants.....	14
Pour	14
Contre	00
Abstention.....	00



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Secrétaire de séance
Sandrine EMONET

Le Maire,
Séverine FONTANGES



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

CERTIFIÉE EXECUTOIRE en vertu de la télétransmission en Sous-Préfecture le (voir tampon) et la publication le (voir tampon).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente, Tribunal administratif de Grenoble, 2 Place de Verdun, BP 1135 - 38022 Grenoble Cedex - Tél: 04 76 42 90 00 Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.